



Assurance et relevé bancaire

Par Furtif, le 15/09/2022 à 15:03

Bonjour,
Mon véhicule a été grêlé au mois de juin. Le rapport d'expertise indique que la valeur des réparations est supérieure à celle du véhicule. Etant assuré tout risque, l'assurance me donne droit à indemnisation. A leur demande je leur ai fourni la facture du véhicule du concessionnaire, prouvant que celui-ci a bien été payé. Depuis il me demandent (Copié collé)
- Une copie des relevés bancaires sur lesquels apparaît le virement relatif à l'achat de votre véhicule à hauteur de XXXX€,
- Le justificatif de l'origine des fonds ayant servi à son acquisition (revenus du travail, prime exceptionnelle, vente d'un précédent véhicule...)
Sont-ils en droit de demander ce type de document? Je ne crois pas qu'un assureur, contrairement aux banques, soit chargé de vérifier l'origine des fonds. Normalement la facture concessionnaire devrait suffire, non? D'autant plus que dans mon contrat c'est le seul document exigé.
Merci de votre réponse